

**Règlement du jeu concours intitulé « Concours du meilleur reportage photo » dans le cadre du festival Palettes Urbaines.**



**Organisation du concours**

Le concours est organisé à l'initiative du service communication, à destination de la communauté universitaire de Paris 8 (étudiants, enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels administratifs) sur le réseau social Instagram.

**Dates et modalités de participation**

Le concours débute le 26 mars et prend fin le 30 avril, à 23h59, heure de Paris CEST. Le service communication se réserve le droit de prolonger le concours. Les participants doivent impérativement être membres de la communauté universitaire de Paris 8 (étudiants, enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels administratifs, à l'exception des membres du service communication). Le concours consiste à publier une série de photographies, sur le mode d'un reportage, lors de la réalisation des fresques, graffitis et collages, dans le cadre du festival Palettes Urbaines, du 25 mars au 5 avril. Au maximum, 10 photographies doivent être publiées, avec la fonctionnalité « carrousel » du réseau social Instagram, en tagguant le compte @univparis8 et en mentionnant le hashtag #PalettesurbainesP8.

**Jury**

Le jury se compose de 4 membres du service communication. Le jury jugera du respect du thème, de l'originalité et de la qualité esthétique des

photos pour déterminer les lauréats.  
Trois lauréats seront récompensés.

### **Lots**

Une fois le classement des photos établi, le service communication prendra contact avec les trois gagnants. Les lauréats pourront passer au bureau G205, à une date et une heure qui leur sera communiquée afin de récupérer leur cadeau.

### **Vie privée et données à caractère personnel**

Afin que vous puissiez participer à ce concours, nous devons recueillir et stocker des données à caractère personnel vous concernant.

#### *Que recueillons-nous ?*

Les informations de votre profil Instagram (nom et prénom) seront stockées ainsi que le texte de votre publication, l'URL de votre compte Instagram et l'URL de votre publication.

#### *Comment ces informations sont-elles utilisées ?*

Ces informations sont utilisées par le service communication afin de noter les participations et vous contacter, le cas échéant, si votre photo a été sélectionnée par le jury.

#### *Quelle est la durée de conservation de ces données ?*

Vos données personnelles sont stockées le temps du concours par le service communication.

Les données des trois lauréats seront conservées jusqu'à ce que qu'ils viennent récupérer leur lot.

#### *Comment puis-je réclamer que mes données à caractère personnel soient corrigées ?*

Si vous avez des questions, ou que vous souhaitez que des données soient supprimées, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse :

[service.communication@univ-paris8.fr](mailto:service.communication@univ-paris8.fr)

